

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- **NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION**
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à la [conseillère à la gestion des fonds de recherche](#) de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à [l'agente de recherche et de planification](#), au poste 3359
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel recherche.facarts@uqam.ca

NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION

Contexte

Ce volet vise à aider les chercheuses, les chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis à élaborer de nouvelles orientations de recherche ou de recherche-crédation. Il sert à soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche ou de recherche-crédation et à appuyer la préparation de demandes de financement externe auprès d'organismes subventionnaires (CRSH, FRQ, IRSC, etc.).

Objectifs spécifiques

- Aider les chercheuses, les chercheurs en émergence, mais aussi celles et ceux qui sont déjà établis à élaborer de nouvelles orientations de recherche et de recherche-crédation
- Soutenir les travaux préliminaires permettant d'étayer les éléments thématiques, méthodologiques, théoriques ou collaboratifs d'un projet de recherche et de recherche-crédation
- Appuyer la préparation de demandes de financement externe

Conditions d'admissibilité

- Être professeure ou professeur à la Faculté des arts
- Ne pas déjà détenir une subvention de recherche d'un des grands fonds de recherche à titre de chercheuse, chercheur principal
- S'engager à déposer une demande de financement externe dans les deux années suivantes

Modalités d'évaluation

Le comité d'évaluation est composé des membres du Comité de recherche et création (COMREC) de la Faculté, représentant ses départements et écoles, et est présidé par sa vice-doyenne, son vice-doyen à la recherche et à la création.

Critères d'évaluation

- Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances
- Pertinence de la description de l'état de la question, du cadre théorique et de la méthodologie
- Qualité de la formation et du mentorat offerts aux étudiantes et aux étudiants ainsi que des occasions qu'elles ou ils auront de contribuer à l'activité de la recherche ou de la recherche-crédation
- Cohérence du budget avec le projet, en accord avec les [dépenses admissibles par le CRSH](#)
- Potentiel de développement et de financement ultérieur
- La priorité sera accordée aux projets présentés par les chercheuses, les chercheurs en émergence, tels que définis par le [CRSH](#).

Montant alloué : Jusqu'à 7 000 \$

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à
recherche.facarts@ugam.ca

- le formulaire *Relance de projets de recherche et de recherche-crédation*
- le [CV commun canadien](#) formaté selon les consignes FRQSC ou CRSH, ou le CV du CRSH.

ANNEXE – Dépenses admissibles

- Rémunération : étudiante et étudiant (1er, 2e et 3e cycle), stagiaire postdoctoral, professionnelle et professionnel de recherche
- Frais de déplacement et de séjour liés à la recherche (Colloque ou séminaire)
- Matériel et fourniture de recherche
- Frais de reprographie, de production et d'édition
- Frais de révision linguistique ou de traduction
- Livres ou périodiques spécialisés en lien avec la recherche